

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE



Année 2021

Période de référence du 01/01 au 31/12

Tranche d'effectifs : 50 à 250 collaborateurs

Nombre de salariés pris en compte : 81

**Résultat total
non calculable**



Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

Résultat en nombre équivalent de salariés est de 4.8
écart favorable aux hommes

Note obtenue : 25/35

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations

Notre résultat final est de 3
les hommes sont sur-représentés

Note obtenue 5/10

